CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1065 **Valable du 12/06/2023 au 11/06/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 03/11/1997
Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Dénomination sociale : PAMTHER

687 AVENUE DES LIONS
POLE CAPITOU NORD
83600 FREJUS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC FREJUS 414099911 RCS FREJUS

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 414 099 911 00193
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 9001423

Assurance Responsabilité travaux :
SMA SA 1247000/001 299630

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMA SA 1247000/001 299630

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 94 95 22 81 **Fax :**
Portable : 06 69 41 59 99
Responsabilité légale : ESCOFFIER CYRIL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORIT

Responsable Technique : BOUTILLIER CEDRIC

Site internet : http://www.pamther.fr
E-mail : contact@pamther.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	24	EFF3	3 742 927	CA6
Dans l'activité	6	EFF2	188 899	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Matériels et équipements de transport Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 27/02/2025	12/06/2023	11/06/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 07/04/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025